



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 19 Décembre 2012

| Date de la convocation 12 Décembre 2012 | Heure de la séance 18 heures | Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT |
|---|---------------------------------|---|
| <p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.BORE Jacques, M.SEGURA René, M.MALBEC Sylvain CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART Davis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p> | | <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain Mme FLOUROU Jocelyne à M.LACROIX Jean-Claude M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p> |

Objet : Syndicat Centre Hérault – Approbation d'une convention entre la Communauté de Communes du Clermontais et la Commune de Clermont l'Hérault pour l'installation de colonnes enterrées.

Monsieur SATGER informe les membres du conseil que la Commune de Clermont l'Hérault souhaite installer des colonnes de tri enterrées sur la rue du Marché (face au parvis de l'église Saint Paul).

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20121220-2012-12-19-31-DE
Date de télétransmission : 21/12/2012
Date de réception préfecture : 21/12/2012

Il rappelle que la collecte sélective des déchets ménagers sur un site touristique ou spécifique nécessite des aménagements en cohérence avec les contraintes d'un site classé, notamment en ce qui concerne les aspects visuels des colonnes de tri et la qualité du tri.

Une des solutions possibles consiste à enterrer les colonnes de tri de manière à réduire fortement leur emprise, et à traiter ces équipements en tant que composantes des projets d'aménagement paysagé.

Dans sa séance du 25 septembre 2012, le Syndicat Centre Hérault a approuvé un projet de convention avec la Commune de Clermont l'Hérault pour l'installation de colonnes enterrées sur la rue du Marché.

Le Syndicat Centre Hérault assurerait la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement de l'installation des colonnes de tri enterrées, d'un coût total de 19.153,52 € H.T. (22.907,60 € T.T.C.). Il prendrait en outre directement en charge 50 % de ce montant, soit la somme de 9 576,76 €.

La Commune participerait quant à elle pour un montant de 4 788,38 € (25 %) et se chargerait en outre des travaux préalables de génie civil et options, soit un coût supplémentaire évalué à 15 000 € HT.

Il est également prévu de solliciter une participation de la Communauté de Communes du Clermontais à hauteur de 4 788,38 €, soit 25 % du montant de l'opération.

Afin de formaliser ce partenariat, il est nécessaire de conclure une convention tripartite avec le Syndicat Centre Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais établissant la répartition des charges présentée ci-dessus.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE une convention tripartite avec le Syndicat Centre Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais établissant la répartition des charges telle que présentée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.